Message d’intérêt public

Nouveau formulaire de certificat de conformité pour les demandes de permis municipal d’exploitation d’un commerce

Date de début : 26 septembre 2024
Date de fin : 31 octobre 2024
Dans l’ensemble du Nunavut **60 secondes**

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux tient à informer les entreprises municipales de modifications législatives récentes. Désormais, toutes les entreprises qui font une demande de permis municipal d’exploitation d’un commerce au Nunavut doivent aussi soumettre le nouveau formulaire de certificat de conformité avec leur demande chaque année.

À compter du 1er octobre 2024, les entreprises devront autocertifier qu’elles sont en conformité avec la *Loi sur l’indemnisation des travailleurs* pour obtenir un permis municipal d’exploitation d’un commerce. L’envoi de ce formulaire est obligatoire en vertu de la *Loi sur les cités, villes et villages* et de la *Loi sur les hameaux*.

Ce changement a été apporté pour améliorer le processus de demande à la Commission de la sécurité au travail et de l’indemnisation des travailleurs pour les deux requérants.

Pour obtenir de l’assistance avec le nouveau formulaire, communiquez avec la Division du développement communautaire à cgs.cd.hq@gov.nu.ca. Pour plus d’information sur la conformité à la Loi sur l’indemnisation des travailleurs, communiquez avec la Commission de la sécurité au travail et de l’indemnisation des travailleurs à info@wscc.nt.ca ou par téléphone au 1-877-404-4407.

###

Relations avec les médias :

Greg Belanger
Gestionnaire des Politiques et de la législation
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux
867-975-5449
CGSComms@gov.nu.ca

ᑭᒃᑯᑐᐃᓐᓇᕐᓄᑦ ᑐᓴᕋᑦᓴᐃᑦ ᐊᑐᐃᓐᓇᐃᑦ ᐃᓄᒃᑎᑐᑦ, ᖃᓪᓗᓈᑎᑐᑦ ᐃᓄᐃᓐᓇᖅᑐᓐ ᐅᐃᓈᑎᑐᓪᓗ ᐅᐸᓂ *www.gov.nu.ca.*
Public Service Announcements are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on *www.gov.nu.ca.*
Kavamatkunnin Tuhaqtitaujukhat hailihimajun Inuktitut, Qablunaatun, Inuinnaqtun Uiuitullu uvani *www.gov.nu.ca.*
Les messages d'intérêt public sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au *www.gov.nu.ca/fr.*

Communications